

# Crédit de Fr. 310'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés à un projet industriel

## 1. INTRODUCTION

Le centre médical situé à la rue de Chaux est entré dans une phase de développement très important. Pour couvrir les nouveaux besoins énergétiques de ce site, la construction d'une station transformatrice est impérative. A noter que cette demande de crédit est une nouvelle installation. Elle ne peut donc pas être financée par les crédits-cadres pour l'entretien des réseaux voté par le Conseil de Ville lors de sa séance du mois de novembre 2014.

## 2. PROJET

Il s'agit de construire une station transformatrice standard d'une puissance de 1'000 kVA et de raccorder cette station par ligne existante entre la station « Rossemaison » et la station « Polyadès ». Les travaux de génie civil relatifs à cette construction font partie de la demande de crédit.

## 3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant du crédit nécessaire à ces travaux est de Fr. 310'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

	<b>en francs</b>
- nouvelle station transformatrice « Centre médical »	130'000.-
- travaux de génie civil pour station « Centre médical »	50'000.-
- raccordement 16'000V station « Centre médical »	25'000.-
- raccordement basse tension (BT) du nouveau complexe	50'000.-
- montage et mise en service	50'000.-
- divers et imprévus et pour arrondi	<u>5'000.-</u>
<b>TOTAL HT</b>	<b>310'000.-</b>

Le crédit se base sur un prix du cuivre au cours du 19 janvier 2016. Il sera indexé au cours du cuivre le jour de la commande. Ce crédit sera financé par prélèvement sur le fond N° 2410.07 "Fonds réserve entretien rénovation électricité". Les liquidités des SID étant suffisantes, il n'y aura aucune charge d'intérêt. Il sera amorti sur une durée moyenne de 50 ans. La charge financière de ce projet sera de Fr. 6'200.- par année. L'autofinancement est dans tous les cas garanti par la contribution de raccordement ainsi que la rémunération pour l'utilisation du réseau qui tient compte de tous les investissements.

## 4. PLANIFICATION / CALENDRIER

La réalisation des travaux est prévue en 2016.

## 5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 8 février 2016 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 310'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés à un projet industriel est accepté.
2. Ce crédit est financé par un prélèvement sur le fonds no 2410.07 "Fonds réserve entretien rénovation électricité".
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Renaud Ludwig

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 février 2016